

STOP aux places de parc payantes pour les habitants de la commune de L'Abbaye



Validé par le Conseil communal en août 2024, la nouvelle stratégie de stationnement de la Municipalité se met en place sur le territoire communal des villages de L'Abbaye, des Bioux et du Pont, avec sa panoplie d'horodateurs. Si l'on peut comprendre la volonté de la Municipalité de développer un concept de stationnement, il n'est ni compréhensible ni acceptable que celui-ci soit imposé sans consultation populaire ni même concertation avec les autres communes, bientôt réunies, de la Vallée de Joux. A ce stade, le règlement municipal, par ses excès, pénalise inutilement et les résidents et l'activité commerciale.

Un règlement excessif et inadapté

Les mesures prévues par la Municipalité vont bien au-delà de ce qui est nécessaire pour répondre aux problèmes de stationnement soulevés par les motions déposées par Michel Jossevel et Pierre Golay. Elles ressemblent à s'y méprendre à un impôt déguisé, imposant des charges et des contraintes supplémentaires aux habitants et aux commerçants sans pour autant régler les tensions spécifiques liées de trafic quotidien et au stationnement lors des rares périodes de forte fréquentation au village du Pont.

Un manque de coordination intercommunale

La stratégie de stationnement voulue par la municipalité se justifie avant tout en période de forte affluence de visiteurs et de touristes de passage. Le fait que la pratique de L'Abbaye se distingue de celles adoptées par les autres communes de la Vallée et de la région est contraire aux principes même qui ont encouragé la fusion de communes. Ces disparités instaurent une inégalité de traitement, compromettent une gestion cohérente et compréhensible du stationnement à l'échelle du territoire de vie qu'est la Vallée de Joux et, par l'adoption de principes inutilement restrictifs, pénalisent tant l'attractivité de nos commerces que la qualité de vie de nos habitants.

Une injustice sociale et économique

Le nouveau règlement impose des coûts et contraintes supplémentaires aux résidents et affecte particulièrement les ménages à faibles revenus, les locataires, les retraités et les personnes à mobilité réduite. De plus, il menace la survie des petits commerces et des artisans qui jouent un rôle crucial dans la vitalité et l'attractivité de notre commune.

Une technologique discriminatoire

Les horodateurs installés ne permettent pas toujours le règlement monétaire du stationnement. L'introduction de QR codes et d'applications pour le stationnement complique la vie des aînés et des personnes peu familières avec les technologies numériques. Cette mesure exclut une partie importante de la population et des touristes, et témoigne d'un manque de considération envers les habitants qui sont confrontés à des réalités de mobilité quotidiennes.

Propositions pour une gestion équilibrée du stationnement

Réglementer le stationnement est une démarche louable, pour autant que cette réglementation vise à améliorer la vie du village et des habitants, sans entraver ou compliquer l'activité de la population et des commerces. Pour atteindre cet objectif, le dispositif communal doit être adapté aux réalités de la Vallée de Joux, qui ne sont pas les mêmes que celles d'une ville comme Lausanne ou Morges, et tenir compte des critères suivants :

Harmonisation régionale

Élaborer une politique de stationnement uniforme à l'échelle de la Vallée de Joux, compréhensible et respectueuse des réalités sociales et économiques.

Le Sentier privilégie les zones bleues, soit la gratuité durant une heure trente, à l'Abbaye la gratuité ne couvre qu'une heure trente seulement entre 12h00 et 13h30. Logique ?

Gratuité pour les résidents

Garantir des places de stationnement gratuites pour les habitants et contribuables de la commune et ne pas les punir d'être dépendant d'un moyen de locomotion individuel.

Au Chenit, les citoyennes et citoyens profitent d'un macaron gratuit. A l'Abbaye, aux Bioux, et au Pont, le macaron offrant les mêmes droits coûte entre 300 et 400 francs. Logique ?

Soutien à l'économie locale

Prévoir une période de gratuité d'une heure trente pour chaque visiteur, indépendamment de l'heure d'arrivée.

Ailleurs, les clients disposent d'une heure trente pour faire leurs courses sans dépenser un sou. Pourquoi viendraient-ils encore visiter les commerçants et artisans de L'Abbaye, des Bioux et du Pont ?

Accès aux commerces

Mettre en place des zones de stationnement d'une heure trente sur tout le territoire.

Ailleurs qu'à L'Abbaye, il est possible de disposer d'un temps suffisant et gratuit.

La peur de l'amende ou l'obstacle des distances, faute de place de courte durée, finiront par chasser le client et menacer les commerces dans leur existence.

Alternative au tout numérique

Proposer des solutions de paiement adaptées aux besoins des aînés et des personnes non initiées aux technologies modernes.

Tout le monde n'est pas connecté et l'absence d'alternative péjore l'image de la Vallée et finira par agacer les visiteurs et touristes les plus fidèles.

Consultation populaire

Organiser un scrutin populaire pour permettre aux citoyennes et citoyens de s'exprimer sur ce règlement adapté aux critères évoqués, pour en favoriser l'acceptation.

A la base le projet de la municipalité visait à « privilégier » les citoyennes et citoyens de la commune par une réglementation du stationnement. Il paraît opportun que ceux-ci puissent s'exprimer sur les avantages et inconvénients constatés dans la pratique.

MANIFESTE

pour une politique de stationnement équilibrée, soucieuse de régler les vrais problèmes et d'améliorer la qualité de vie de notre commune

Nous appelons les autorités législatives et exécutives à reconsidérer ce règlement avec une perspective d'équité et de solidarité. Ensemble, nous pouvons trouver des solutions qui respectent les réalités et particularités qui sont nôtres, celles d'une région rurale, de montagne et de tourisme saisonnier, qui prend en compte les besoins de chacun tout en préservant la cohésion et la vitalité de notre commune.

Agissons pour un avenir juste et prospère à L'Abbaye !

Nous, citoyens de la commune de L'Abbaye, adressons ce manifeste à nos autorités et à tous les habitants afin d'exprimer notre opposition au nouveau "règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la place publique". Nous voulons toutefois reconnaître et saluer les efforts de notre commune pour améliorer la gestion des infrastructures de stationnement et renforcer la cohésion entre ses villages. Cependant, certaines décisions récentes soulèvent de graves préoccupations qui doivent être examinées et corrigées.

Un appel à la consultation populaire

Nous croyons fermement en l'importance d'une démocratie participative où chaque voix compte. Ce règlement constitue une décision disproportionnée et préjudiciable pour les habitants, et l'économie locale de notre commune. Nous exigeons qu'une consultation populaire soit organisée afin que la population puisse s'exprimer clairement sur cette question cruciale.

Le comité

Stop places de parc payante pour les habitants de la commune de L'Abbaye

www.stopparcabbaye.com